

Communauté d'agglomération de la région
nazairienne et de l'estuaire (CARENE)
A l'attention de Mme Gaëlle Gaudin
Direction urbanisme et aménagement durable
4 avenue du Commandant l'Herminier
BP 305
44605 SAINT NAZAIRE Cedex

Dossier suivi par
Axel GAYRAUD
Consultant Foncier &
Aménagement
02 53 46 61 94
02 53 46 60 13
axel.gayraud@pl.chambagri.fr

Nantes, le 5 juillet 2021

Objet : Modification n° 1
PLUi de la CARENE
Réf. PC/AG/PP/421M21029

Chambre d'agriculture
Pays de la Loire
Site de Nantes
Rue Pierre-Adolphe-Bobierre
La Géraudière
44939 NANTES Cedex 9
Tél. +33 (0)2 53 46 60 00
accueil@loire-atlantique.chambagri.fr
www.pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr
www.pays-de-la-loire.services-proagri.fr
www.la-terre-mon-avenir.fr

Madame,

Vous nous avez transmis, pour avis, le dossier de modification n° 1 du PLUi de la CARENE.

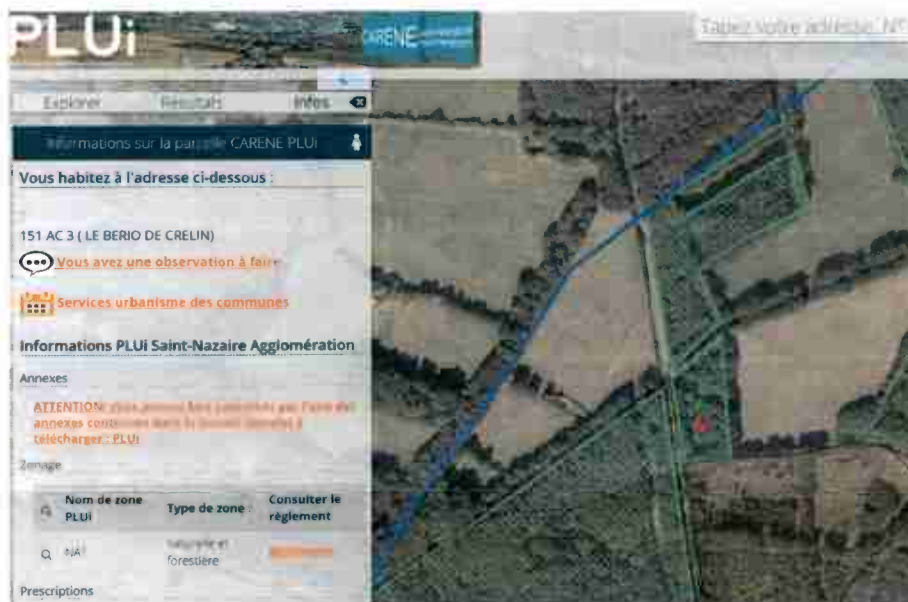
La Chambre d'agriculture n'émet pas de remarques sur les éléments présentés dans ce dossier de modification.

Par ailleurs, nous profitons de cette consultation pour vous faire part d'une contrainte agricole que nous souhaiterions pouvoir examiner à l'occasion d'une prochaine évolution du document d'urbanisme.

L'EARL des Jardins d'Athénaïse est une exploitation agricole en production hélicicole avec transformation, vente directe et accueil de public, implantée sur le Nord de la commune de Saint André des Eaux (localisée sur l'extrait de carte ci-après).

L'installation de Mme Hamon sur cette exploitation date de 2019. Cette exploitation est actuellement en pleine évolution dans sa production (objectifs de production de 300 000 escargots en 2021- 2022) et devra nécessairement regrouper un certain nombre d'installations sur son site (stockage, atelier de transformation, accueil du public) pour garantir sa pérennité économique.

Aujourd'hui ce siège d'exploitation est classé en zone NA1, ce qui limite toutes possibilités de construction pour pérenniser cette exploitation agricole. Aussi, il conviendrait d'examiner la possibilité d'un reclassement en zone A plus adapté.



Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

Par délégation du Président de la Chambre d'agriculture
Paul CHARRIAU